

**CAPL DE MUTATION AU 01/09/2014**
AGENT DES FINANCES PUBLIQUES

La CAP locale des mutations des Agents des Finances Publiques s'est déroulée à la DDFIP ce 04 juillet 2014. Une liminaire relative à la notation, ont été remises à l'administration (voir texte ci après).

Si les règles de mutations ont bien été respectées, trop de postes sont laissés vacants, même malgré les affectations longues d'EDRA et celles, plus courtes, des EMR.

FO DGFIP 66 déplore encore une fois la politique de suppression des effectifs qui sabote les services, et le service public. Dans ce contexte, les représentants **FO DGFIP** à cette CAP se sont abstenus lors du vote.

Le mouvement adopté par cette CAP, présenté par l'administration est consultable sur Ulysse .

Vos représentants FO à la CAPL :

Roger SFEIR Roger.sfeir@dgfip.finances.gouv.fr

Expert

Henri VILARO henri.vilaro@dgfip.finances.gouv.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

FO DGFIP 66 dénonce le contexte des suppressions d'emploi, clairement ciblées ces dernières années sur les agents de catégorie C, sans pour autant qu'aucune baisse ostensible de la masse salariale ne soit constatée.

En conséquence, **FO** reste vigilant et met en œuvre tous les moyens dont dispose le syndicat pour infléchir cette tendance.

FO DGFIP 66 constate que la politique de suppression d'emplois, C en particulier, a conduit les ERD à être affectés sur des postes en quasi permanence, les empêchant ainsi d'effectuer leur mission première : pallier les difficultés ponctuelles dans les services, et renforcer les équipes selon l'actualité professionnelle.

FO DGFIP 66 s'oppose au recours à outrance des détachements. Malheureusement, force est de constater que c'est bien souvent le seul moyen dont disposent les agents pour satisfaire leurs souhaits, fragilisant encore plus leur situation et la transparence de la réalité des effectifs sur le terrain.

Côté FGP, on constate que seuls 5 agents ont formulé une demande de mutation. Nous ne sommes pas dupes, cela n'est en aucun cas un signe de bonne santé des services, mais plutôt la conséquence de la complexité des nouvelles règles de mutation qui rendent peu lisible l'affectation définitive dans une RAN différente, et aussi le symptôme de la peur de souffrir plus ailleurs que là où l'on est déjà.

Retrouvez tous les comptes rendus sur le site
<http://www.fo-dgfipsd.fr/066/>

